



cgtcpamloire@orange.fr

# FLASH INFO

## CSE

Toute l'équipe CGT de la CPAM LOIRE remercie celles et ceux qui ont voté pour ses candidats.  
Tous, nous restons à votre écoute et à vos côtés !

Voici un retour rapide des principales informations issues du CSE du jeudi 21/04/2022 et aux questions / demandes de la CGT en attendant la rédaction du procès-verbal :

### ✓ Informations Direction

- **Situation sanitaire** : assez stable. Pas de Visibilité sur l'avenir du Contact Tracing après le 30 juin.
- **Recrutement** : pas de remplacement à la GEC mais renforcement de la GP avec un gestionnaire RH (appel interne et externe)

### ✓ Situation des services :

- **C2S** : toujours quelques difficultés, mais la situation est pire ailleurs... renforcement avec 1CDD à Montbrison et 1 à Roanne
- **Frais de santé** : renforcement avec 2 CDD, et action sur les réclamations
- **PFS** :
  - le taux de décroché n'évolue pas au mieux avec 4TC aux IJ. La direction indique que c'est une vraie problématique nationale.
  - Et 10 embauches de TC en juin...
  - Il y a un nouveau message plus lisible sur les lignes occupées, l'assuré patient l'entendra au bout de **15 minutes !**
- **Accueil physique** : les critères de l'urgence financière doivent être revus. Les agents d'accueil n'en peuvent plus, et les assurés en détresse non plus.
- **IJ** : on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a et surtout avec des instructions qui changent régulièrement. L'équipe de renfort assure et ce serait bien de les pérenniser.

Quand Pierrette remplace Paulette qui remplace Antoinette, il y a qui dans le service de Jean pour rembourser ? Ne serait pas plus simple d'embaucher dans les services de production et déployer les TCAM sur les accueils ?

La direction a trouvé une ligne du budget non utilisée pour argumenter sa demande à la CNAM des embauches « hors quota » en CDI II est intéressant d'apprendre que ses embauches seront auto financés. Bonne chance, mais quelque chose nous dit que les préavis, revendications et actions de grève sont aussi un bon argument !

### ✓ Consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise :

Pas de grand changement, on attend la nouvelle COG et en attendant reste la problématique du service rendu à l'assuré

### ✓ Point sur le recrutement

Au nombre des questions sur ce sujet, la direction a rappelé le processus.

- Au 1<sup>e</sup> mai, le candidat devra transmettre une lettre de candidature dactylographiée avec un CV.
- Plus de tests (sauf tests sosie) pour les appels niveau 3 et 4.

C'est toujours difficile de comprendre les appels infructueux, et si même si on les appelle non pourvus, celui qui n'est pas retenu a bien du mal à comprendre et ne peut pas repostuler sur cet appel pendant une période de 6 mois. La direction va essayer de communiquer sur le processus...

✓ **Mise en place d'une cellule automatisation :**

Composée d'agents de la statistique, de l'information et des métiers, cette cellule devrait permettre de gagner de l'espace (virtuel) et du temps... A suivre

✓ **Campagne télétravail 2022 + bilan 2021**

Aucune difficulté sur la mise en place de l'accord.

Cette année a été encore marquée par du télétravail sanitaire, et il est compliqué de faire un point sur une année d'activité normale et sur la nécessité d'allier au mieux la cohésion d'équipe, d'entreprise, les conditions de travail, les missions de service rendu.

✓ **Projet CETIAM**

A la mi-mai, le téléphone sera sur les PMF.

✓ **Présentation de « Mon Espace Santé »**

Nouveau remplaçant du DMP, l'espace santé est créé d'office sauf si l'assuré prend la peine de le bloquer. Après il faudra juste que les professionnels de santé veuillent bien y participer, même s'ils auront les aides nécessaires.

✓ **Bureau CSE**

**Toutes les infos sur le site du CSE**

✓ **Questions CGT :**

- Site de Montbrison : le poste de technicien de prestations niveau 3, laissé vacant à la suite d'une mutation, sera-t-il remplacé ? : **en réflexion, sera défini au CODIR de septembre.**
- Nous voudrions connaître le coût des tests (si les résultats de tous ces tests sont négatifs, le coût reste tout de même à la charge de l'employeur : CPAM ou CNAM ? : **1188 € TTC/ candidat, 35 € test sosie**

**Vous pouvez nous faire part de vos questions et/ou interrogations sur la boîte**  
[cgtcpamloire@orange.fr](mailto:cgtcpamloire@orange.fr)

**Nous restons à votre écoute pendant cette période difficile.**

**PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.**